

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MORRENS DU LUNDI 13 MARS 2023

Accueil : Monsieur le Président souhaite la bienvenue, à cette première séance du Conseil communal 2023, à Madame la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame la représentante de la presse,

Il rappelle que les séances sont enregistrées pour faciliter la tenue du procès-verbal et que l'enregistrement sera détruit après l'approbation de ce dernier.

1. Appel,

Membres excusés : A. SEMIR – L.-F. BESSON – V. BINGGELI – C. BRITO – C. ECKNAUER – D. LE CREFF

Membre absent : Y. HAUSER

Présents : 25

Le quorum étant atteint l'assemblée peut donc valablement délibérer.

À noter que nous avons demandé à Messieurs Brito et Hauser de se déterminer si ils souhaitent rester membres du Conseil communal car ils sont absents à chaque séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Il est accepté à l'unanimité.

3. Communications générales du Président (texte de ce dernier)

Je me réjouis de Présider ce Conseil communal en 2023 et vous informe que le Bureau s'est réuni plusieurs fois en ce début d'année pour organiser cette année d'élections Fédérales et Cantonales.

Fort du soutien de mon Bureau, de l'appui témoigné au sein des différentes commissions de notre conseil, je tiens à vous exposer mes motivations.

Action politique et engagement dans le mouvement social sont indissociables. Ils se nourrissent l'un et l'autre, se renforcent mutuellement grâce au contact permanent avec les citoyennes et citoyens.

C'est ma conviction. C'est ainsi, depuis de nombreuses années, je lie mes engagements politiques avec mes activités dans les différentes sociétés communales. Cette double affiliation permet d'être à l'écoute de la population et de transcrire la demande sociale en action politique.

Les liens soutenus avec les sociétés locales ont permis de thématiser d'autres questions sociales.

*Elle doit aussi s'inscrire en cohérence avec les actions habile de notre USL
 Je peux y contribuer par mon expérience.*

Je tiens à rappeler quelques règles à respecter pour le bon déroulement des débats, soit d'utiliser le micro lors de la prise de parole et de se présenter. Les interventions seront empreintes de politesse, faire preuve de tolérance entre conseillers.

Nous entamons une nouvelle année de débat que j'espère constructive et sereine.

De nouveaux projets nous attendent avec une vision de transition et surtout d'énergie.

Je tiens à rappeler que sur le territoire de la commune, nous avons d'importants défis de construction à prévoir. De continuer et d'entretenir la protection et la biodiversité des sols de nos eaux souterraines.

Pour ces raisons, nos constructions futures seront-elles réalisables ? ou indissociables !

Pour ma part et pour rester dans une diplomatie d'énergie renouvelable, je suis convaincu que cela est possible. Je suis persuadé qu'avec de la bonne volonté et un esprit résolument tourné vers l'avenir, nous allons relever les défis 2023.

4. Communications de la Municipalité

Madame Sandra Hulaas Syndique (*texte de cette dernière*)

PACom

Depuis le préavis no 02/2022 concernant l'adoption de la zone réservée qui vous a été présenté lors de la séance du mois de juin dernier, plusieurs étapes ont été franchies.

L'adoption de l'amendement proposé par la commission d'urbanisme a nécessité un examen préliminaire par la DGTL (Direction générale du territoire et du logement). Le dossier préparé par notre urbaniste a ensuite été soumis au canton pour un examen préalable qui est en cours. Dès que le dossier reviendra du canton à la fin de ce mois, nous devons encore procéder à une enquête complémentaire qui se limitera toutefois à la portée de cet amendement.

En parallèle de cette procédure concernant la zone réservée, nous avons pu finaliser un avant-projet de plan d'affectation qui a, lui aussi, passé la rampe de l'examen préliminaire auprès du canton. L'élaboration du projet définitif de plan d'affectation avec un nouveau règlement sur la police des constructions est en cours auprès du bureau Plarel. Il devrait être présenté à la Municipalité d'ici la fin de ce mois.

Vous avez peut-être constaté que nous avons mis à l'enquête 2 villas jumelées sur la parcelle de notre collègue Frédéric Gex. Cette mise à l'enquête fait suite à la demande du promoteur et la loi nous oblige à y donner suite. Par-contre, il est bien clair qu'aucun permis de construire ne sera délivré à l'issue de l'enquête vu que la zone réservée déploie pleinement ses effets depuis octobre 2021 et bloque toute nouvelle construction.

Un des opposants à la zone réservée a, dans la foulée, également demandé une mise à l'enquête de son projet, malgré le fait que nous ayons déjà refusé de lui délivrer un permis d'implantation en avril 2022. Cette enquête sera affichée au pilier public prochainement, mais là non plus, nous ne délivrerons pas de permis de construire.

Par-contre, un propriétaire vient de nous informer que la construction de deux villas individuelles allait démarrer au chemin du Crochet. Ce projet avait bien évidemment obtenu un permis de construire pour 2 des 6 villas projetées initialement avant la mise en zone réservée.

Monsieur Didier Beuchat (texte de ce dernier)

Eau potable

Mardi 7 mars, nous avons subi une nouvelle rupture de notre conduite d'approvisionnement à Cugy alors que nous n'avons pas encore été payé pour les pertes de novembre passé.

Régionalisation de la distribution de l'eau potable

Nous avons finalisé la convention pour la reprise de notre réseau par le service de l'eau de Lausanne. Nos dernières propositions vont être soumises au SEL. La mise en service a été repoussée à juillet 2024. Nous espérons pouvoir vous présenter un préavis en juin, ou au plus tard cet automne.

Collecteurs et mise en séparatif des eaux claires et eaux usées

La salle Davel sera mise en conformité après le carnaval.

Suite à un effondrement important du terrain à l'intersection de la rte des Biolettes et du ch. du Laviaux, nous avons refait le collecteur.

STEPS et régionalisation du traitement des eaux usées

Le calendrier prévoit l'élaboration du projet, la mise à l'enquête et la demande d'indemnités en 2024 auprès du canton et de la confédération. La mise en service et le décompte final en 2027. Nos STEPS occasionnent de plus en plus d'interventions et il est difficile d'évaluer ce qui doit être investi dans ce laps de temps.

Bâtiments scolaires

En janvier, nous avons remplacé l'ancien chauffe-eau de la Marionnaz par un modèle avec pompe à chaleur air-eau ELCO.

En février, nous avons dû réparer l'isolation de la terrasse à la sortie de cheminées. En effet, de l'eau s'infiltrait dans la salle des maîtres et une plaque du faux-plafond est tombée.

Nous allons mettre au budget 2024 le remplacement des éclairages datant de 1974 par des leds. Nous devons également remplacer certains câblages électriques.

Concernant l'agrandissement du collège de la Combe, le Conseil communal de l'ASICE a accepté, en janvier, le préavis du CODIR pour financer l'étude de l'avant-projet d'extension. Le 9 mars, le CODIR a validé un des projets présentés par le bureau d'architectes Dolci à Yverdon.

Ecole

Comme expliqué dans notre dernière séance, un poste de directeur a été mis au concours début décembre 2022. Nous avons reçu 70 postulations et nous avons étudié les dossiers complets de 23 candidats. Nous avons été accompagnés par un mandataire spécialisé dans le développement organisationnel et la gestion du changement. Pour un premier entretien, nous avons reçu 7 candidats très intéressants et finalement nous avons sélectionné plus que deux candidats pour un dernier entretien plus exigeant. A l'unanimité, c'est Monsieur Bertrand Fahrni de Cugy qui a été choisi. Il a été membre de la COGEST de l'ASICE de 2017 à 2021. Ses meilleurs atouts sont la très bonne connaissance du fonctionnement de l'ASICE ainsi que ses compétences dans la finance qui nous permettent d'économiser le remplacement de la boursière qui nous a quitté en début d'année. Nous

nous réjouissons de pouvoir compter sur ses nombreuses compétences dès le 1^{er} mai 2023 en tant que directeur et responsable financier de l'ASICE à 90%.

La commune de Cugy s'occupe de la construction du collège à leurs frais et ils refactureront.

Mme A.-M. **BOLINGER** aimerait connaître le cahier des charges de la directrice de l'établissement scolaire.

M. D. **BEUCHAT** explique que la directrice est sous les ordres de l'Etat, la DGEO, alors que M. Fahrni sera sous l'autorité du CODIR. Il aura une tâche compliquée. Lors des entretiens il a montré toutes les capacités qu'il avait pour assumer un tel poste et a convaincu tous les membres du CODIR. L'engagement de ce directeur au 1^{er} mai sera un gros appui. L'Etat s'est débarrassé d'un tas de rôles qui leur incombait.

Mme A.-M. **BOLINGER** pourrait résumer en disant que la directrice a un rôle pédagogique et ce nouveau directeur un rôle de gestion.

M. D. **BEUCHAT** explique que ce directeur gèrera l'organisations des transports, du parascolaire mais il n'aura pas d'ascendance sur les enseignants au niveau pédagogique, par contre il aura certainement une influence au niveau de la gestion de l'établissement, de la structure. Son cahier des charges sera sur le site de l'ASICE.

Monsieur Lucien Laperriere (texte de ce dernier)

Se rapportant au SDIS (Service Défense Incendie et Secours)

Le rapport du Commandant a eu lieu le 27 janvier dernier à Bretigny. En bref quelques informations générales.

Le SDIS a effectué 38 interventions en 2022 dont 16 à Cugy et 12 à Froideville.

En ce qui concerne Morrens, il y en a eu deux pour un élément naturel et une assistance. Pour les trois autres communes qui sont Bretigny, Montheron et Bottens, il en a été de même.

Le recrutement à la caserne de Montheron de début novembre a été un succès. 6 personnes sont venues à la séance d'information et toutes ont pu être inscrites.

En 2020 et 2021, la crise sanitaire n'avait pas permis de remercier l'ancienneté de 15 sapeurs. Ceux-ci ont ainsi été honorés à la fin de ce rapport. Notre village compte trois de ses habitants parmi les récipiendaires qui sont pour 20 ans de service :

le Lt Martine Cler en 2020 qui dans le civil est responsable de la déchetterie de Cugy,
le Lt Olivier George en 2022 ;

ainsi que pour 10 ans de service :

l'app chef Jonathan Fonjallaz.

Ces deux derniers sapeurs sont également des membres de notre Conseil communal présent parmi nous ce soir.

Je vous demande de les applaudir.

Concernant l'ORPC du Gros-de-Vaud (Organisation Régionale de Protection Civile)

Le rapport d'activité 2022 a été présenté le 2 mars à Penthaz devant le Conseiller d'Etat Venizelos.

L'année 2022 a encore été une année de transition pour notre ORPC et le Canton avec l'application de la nouvelle Loi fédérale sur la protection de la population et sur la Protection civile (LPPCi) qui entraîne une baisse importante de ses effectifs. Il en résulte une réflexion de fond de la Protection civile au niveau cantonal afin de trouver une solution pérenne sous la réforme nommée TETRIS.

De fait, au niveau de notre Canton, ce sont près de 1'000 astreints qui ont été libérés à fin 2022, et ce seront plus 400 qui suivront fin 2023.

Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud est actuellement composé d'un Etat-major et de 2 compagnies comprenant un total de 371 astreints.

Dans le cadre des interventions en faveur de la collectivité il faut en particulier mentionner le Tour du Romandie avec une étape à Echallens puis, un peu plus tard dans l'année, le Tour de France qui a sillonné notre pays durant deux jours.

La mission consistait d'assurer la logistique opérationnelle. Ces deux courses ont mobilisé pas moins de 179 incorporés du Gros-de-Vaud pour effectuer le total de 840 jours de service.

Pour terminer, 20 astreints ont reçu des promotions dont à nouveau un habitant de Morrens. Il s'agit de Jonathan Fonjallaz qui a accédé au grade de lieutenant. Toutes nos félicitations à Jonathan pour qui l'année 2022 aura été très bonne.

Concernant le SAF (Service d'Aide aux Familles)

Vous aurez certainement vu sur le site internet de notre commune le texte consacré au SAF.

Le service d'aide à la famille est une association à but non lucratif, regroupant les communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Le Mont-sur-Lausanne et Morrens.

Les presque 30 bénévoles qui le composent actuellement donnent de leur temps pour contribuer au bien-être et à l'autonomie des personnes principalement âgées à domicile : l'offre comprend des transports chez les médecins, une aide pour faire des courses, des visites à domicile, des promenades ou autres activités à réaliser ensemble.

A Morrens nous comptons trois bénévoles qui sont actifs principalement comme chauffeur. L'association est en manque de volontaires, raison pour laquelle il est recommandé aux membres du CC de ce soir de bien vouloir relater autour d'eux la recherche de personnes désireuses de s'investir dans cette tâche caritative.

La Coordinatrice générale du SAF est tenue par Mme Christiane Fardel, tél 076 423 45 47. Des brochures sur cette institution sont à votre disposition sur notre table.

Monsieur Frédéric Gex nous présente un power point qui sera consultable sur le site de la Commune.

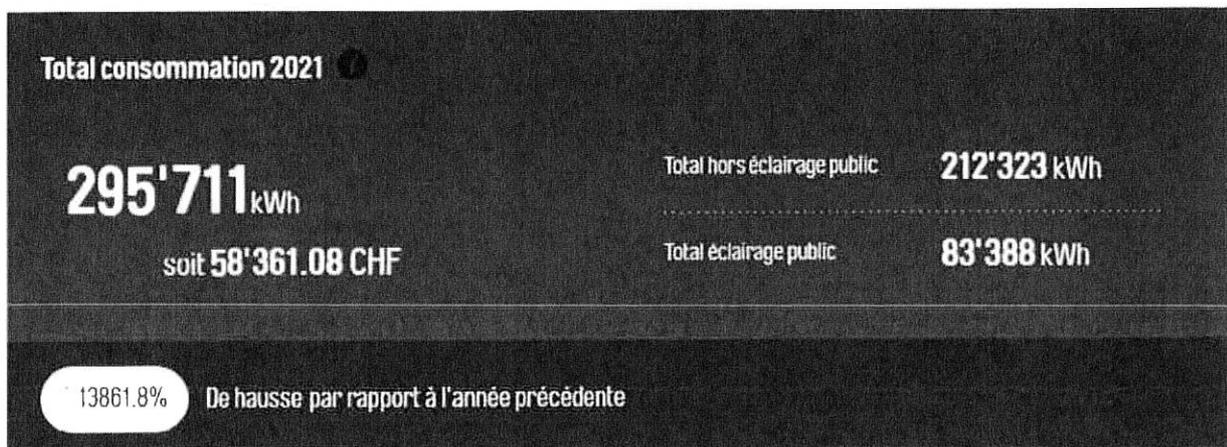
Police des constructions

Il n'y a pas grand-chose si ce n'est une très forte demande d'autorisations pour tout ce qui est pompe à chaleur et panneaux photovoltaïques. C'est la mode du moment.

Routes

A la demande des TL et en accord avec la vision de la Municipalité, le chemin du Laviau a été déclassé. La priorité de droite qui débouchait sur la route de Cugy, dangereuse en raison du manque de visibilité, sera remplacée par un "cédez-le-passage". La mise à l'enquête est terminée et n'a pas reçu d'opposition. Le canton a émis des facilités pour les zones 30 néanmoins le cahier des charges est compliqué. Il a étudié les résultats des fréquentations de nos routes et il est évident que cela a beaucoup augmenté. Les records d'excès de vitesse est répertorié à la route de Cugy, puis la route de Cheseaux, le chemin du Crochet, la route d'Echallens et la route des Biolettes.

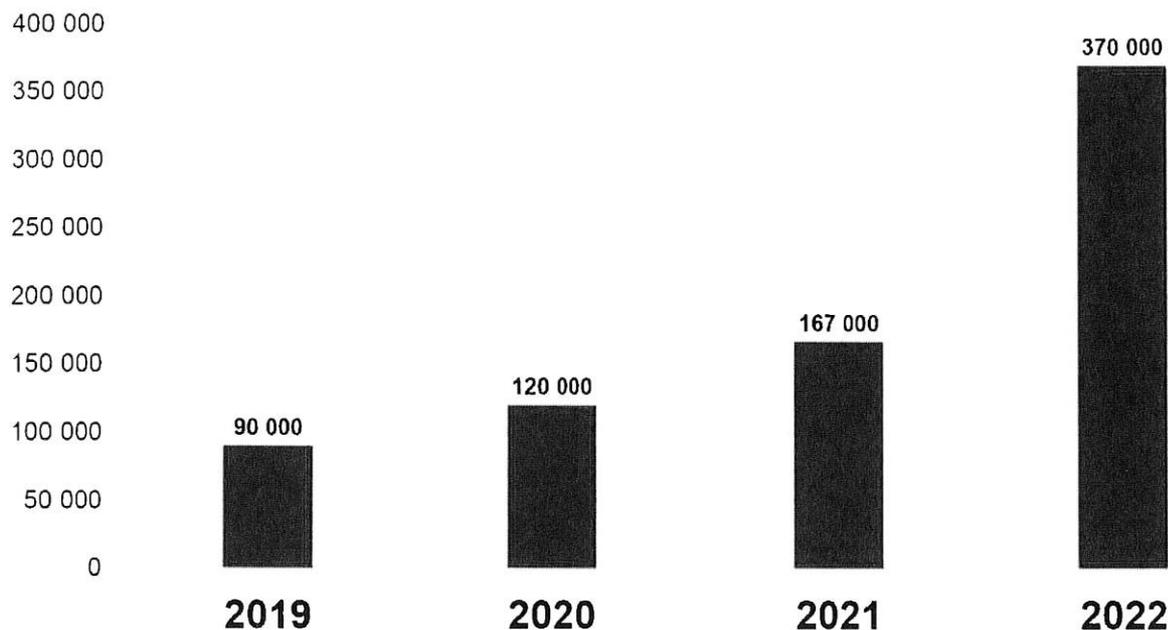
Service industriel et éclairage public



Grâce aux aménagements faits par la Commune on constate une nette baisse de la consommation et du coup une économie non négligeable.

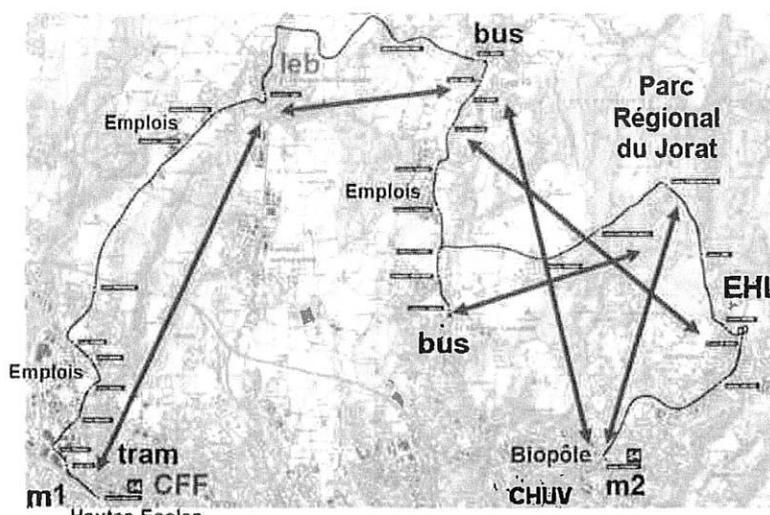
Transports et mobilité

tl Evolution de la ligne 54 (voyageurs annuels)



tl Ligne 54 – Potentiel de l'extension

- Avec un niveau d'offre à 30 paires de courses, 7/7
- Fréquence 30' de 6-21h00 env.
- **On passe de 370'000 clients en 2022**
- **à 624'000 clients potentiels pour 2025**, si extension à offre égale (30 paires de courses 7/7)



M. D. **LAMBELET** pourra constater que la ligne 54 est à 370'000 usagés en 2022 et que la plus grosse fréquentation est entre Cheseaux et Renens.

Nouveauté pour 2024 la ligne 54 partira de Renens et fera Cheseaux - Morrens – Cugy – Les Planches – Châlet à Gobet – Ehl – Epalinges.

Il y a une demande de Cugy et Morrens pour que les bus soient plus tardifs.

M. T. **PIGUET** Félicite la Municipalité pour les économies d'énergie. Il rebondit sur le graphique donnant une synthèse de la vitesse calculée dans notre village. Il rappelle que la route des Biolettes est dangereuse et demande s'il serait possible d'envisager un trottoir le long de cette route ce qui paraîtrait être le bon sens.

M. F. **GEX** il comprend cette requête et ce point avait déjà été abordée lors de la réfection de la route des Biolettes direction Cugy. On a un problème de Canton grâce à la LAT et les surfaces d'assolement que l'on n'a pas droit de toucher. De chaque côté de la route c'est considéré comme des surfaces agricoles et il est strictement interdit de toucher quoique ce soit. Surtout que le Canton part du principe qu'indirectement (ch. du Bugnon) il y a un chemin qui rejoint Cugy.

M. T. **PIGUET** est désolé de cette décision car il dit qu'un jour il y aura un mort. Ne serait-il pas de quand-même insister auprès du Canton avec des arguments.

Mme A.-M. **BOLINGER** trouve qu'il serait judicieux d'arranger la route qui part d'Es Mayes et qui traverse les champs puis va jusqu'à la poste pour favoriser le cheminement.

M. F. **GEX** va se pencher sur le chemin du Bugnon pour voir ce qui serait réalisable pour le remettre à plat.

M. D. **LAMBELET** rappelle que J.-D. **CHAMOT** avait défendu le principe de ce trottoir projet que lui-même avait soutenu. Il est surpris d'entendre les arguments de M. F. **GEX** qui donne comme excuse la LAT et il demande quels seraient les articles dans la LAT qui empêcheraient la création d'un trottoir et nous empêcherait d'insister pour la création de ce trottoir.

M. F. **GEX** explique que depuis le temps de la demande de M. J.-D. **CHAMOT** la LAT a été modifiée et il ne faut pas oublier que de chaque côté de la route il s'agit de parcelles privées et non pas du domaine public. La volonté du Canton est de maintenir un maximum de surfaces agricoles. Pour des chemins privés que l'on a sur Morrens pour lesquels on aurait souhaité un élargissement, notamment au Maupraz, on a reçu dernièrement l'information que des géomètres ont cadastré le bord du chemin qui est pourtant une servitude et on n'a pas le droit même pour 50 cm de dépasser ce piquetage.

M. D. **LAMBELET** répond qu'il existe un principe qui s'appelle expropriation.

M. D. **BUSCH** ajoute que ces jours il a failli se faire shooter aux Biolettes. Il rappelle que c'est riverain autorisés. Il exige que la Commune intervienne et demande qu'il y ait des contrôles aux heures de pointe car c'est un quartier par une autoroute.

M. F. **GEX** explique qu'à titre personnel il est en droit de demander à la Police cantonale de faire des contrôles.

M. D. **BUSCH** répond que la Polcant dit de s'adresser à la Commune.

M. F. **GEX** répond que les gens qui ne respectent pas les limitations sont pour la plupart des habitants des Biolettes. Il veut bien écrire à la Polcant pour les informer qu'il y a une augmentation conséquente des véhicules sur une route qui est interdite au trafic.

M. O. **GEORGE** par rapport au trottoir il demande s'il ne serait pas possible de faire un marquage au sol.

M. F. **GEX** va regarder les détails du dossier mais il sait qu'il y avait déjà un problème de gabarit par rapport à la largeur de la route et à sa vitesse.

Mme Catherine Raemy avait, par le passé, fait pas mal de demandes par rapport à cela. Il va creuser la question. Mais avec une bande au sol il pense que la sécurité ne serait pas plus respectée qu'actuellement.

Mme S. **BARRAUD** demande si un trottoir est prévu depuis la descente du bus à la hauteur des appartements protégés il faut traverser pour avoir un trottoir puis retraverser pour aller direction de l'église.

M. F. **GEX** explique que malheureusement au niveau des infrastructures décidées par le passé il n'y a qu'un trottoir qui a été prévu.

La Municipalité est en train de lancer des études bruits. La route de Cugy risque d'être refaite et à ce moment-là on devra peut-être revoir certains arrêts TL. Tous ces éléments devront être revus au moment de la réfection de cette route.

Monsieur Frédéric Staehli

Fôrets

Suite aux forts vents du 26 février nous avons eu 130m³ d'arbres endommagés qui ont dû être abattus pour éviter la propagation du bostryche. Ils ont gardé du bois pour faire des tables de pique-nique.

Place de jeu

Ils vont poser de nouvelles balançoires. Les abords du toboggan vont être refaits proprement et la place de jeu va être repeinte.

Rénovation de la desserte forestière

D'après la décision du Tribunal cantonal le recours de M. D. **LAMBELET** est irrecevable. Nous sommes dans l'attente de la réponse du tribunal pour voir ce qui va se passer pour la réfection de ce chemin.

5. Demande de crédit complémentaire pour la construction de la salle polyvalente (selon le préavis 01/2018)

Mme S. **HULAAS**, nous présente le préavis municipal No 01/2023.

En préambule, elle souhaite ajouter un complément au préavis (texte repris)

Avec le vote que nous sollicitons ce soir de votre Conseil, nous sommes probablement arrivés à un tournant en ce qui concerne notre projet de salle polyvalente.

La Municipalité aurait pu, de son propre chef, renoncer à cette construction, vous informer de cet abandon et la retirer du plan d'investissement de la commune. Vu les rebondissements qu'a connu ce projet, les référendums et votations populaires qu'il a suscité, la Municipalité a décidé de demander votre détermination quant au coût actualisé de cette salle polyvalente. Nous nous sommes également engagés envers la commission de construction municipale de vous présenter ce crédit complémentaire.

Les possibilités d'économie ont bien entendu été débattues en séance de Municipalité, mais surtout au sein de la commission de construction municipale qui devait se pencher sur

cet aspect. La loi sur les marchés publics et surtout le cahier des charges imposé aux entreprises soumissionnaires ne nous laissent pratiquement aucune marge de manœuvre.

L'envergure des économies escomptées ressort dans les grandes lignes de notre préavis no 01/2018 avec la présentation des 4 variantes. La différence entre une salle de gymnastique VD3 et VD2 se monte à frs. 300'000.-. D'autres possibilités d'économies ont été identifiées et chiffrées dans un document datant de juin 2022 que nous tenions à disposition des commissions.

La Municipalité a depuis le début de cette législature essayé d'optimiser cette construction dans le cadre du crédit accordé en étudiant une variante sans excavation, en différant l'installation de certains équipements tels que la cuisine et en y intégrant des salles de classe qui ne seront finalement plus nécessaires dans moins de 5 ans. Quelle que soit la manière d'aborder le problème, nous ne pouvons-nous départir d'un certain sentiment d'enlisement au vu des contraintes imposées par la procédure des marchés public et le contexte économique actuel.

Ce dont nous sommes par-contre sûrs et certains au vu de ce qui précède, c'est qu'aucune économie ne permet de réaliser le projet dans le cadre du crédit de frs. 7 mio que vous nous avez accordé en 2018.

Dans ces conditions et à l'unanimité, la Municipalité vous recommande de renoncer à ce projet de salle polyvalente et de refuser notre demande de crédit complémentaire selon les conclusions suivantes que je vais vous lire.

Présentation du rapport de la Commission des finances par Mme V. **CHAMOT FURIANI**
Présentation du rapport de la Commission ad-hoc par M. D. **BEZENCON.**

Au vote à main levée après avoir entendu tous les intervenants le Conseil décide de :

REFUSER

D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire d'un montant de CHF 1'600'000.- destiné à couvrir les surcoûts liés au projet de construction de la salle polyvalente, portant ce crédit d'investissement à un montant total de CHF 8'570'000.-

D'autoriser la Municipalité à utiliser tout ou partie de la réserve existante pour amortissement des investissements (compte no 2820.20) en fonction des liquidités disponibles

D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement

D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur une durée de 30 ans.

par 21 NON et 5 ABSTENTIONS

Mme A.-M. **BOLINGER** pense que tout est allé très vite et demande ce qu'il adviendra du crédit accordé.

Mme S. **HULAAS** répond que le crédit tombe. Le souhait de la Commission ad hoc aurait dû être présenté sous la forme d'un amendement s'il visait à forcer la Municipalité à étudier une alternative mais comme ce n'est pas le cas le crédit tombe et le projet avec.

M. D. **LAMBELET** en profite pour demander à Mme la **SYNDIQUE** si elle pense réellement que la Municipalité aurait pu décider de son propre chef d'abandonner ce projet ? Il est surpris que ce soit le cas et il se demande quel article de loi montre que la Municipalité peut abandonner un projet adopté par le Conseil communal.

Mme S. **HULAAS** explique que les compétences du Conseil et de la Municipalités sont énumérées dans la loi sur les Communes. Les compétences du Conseil sont limitatives. Par exemple le Conseil peut se prononcer dans l'accord des crédits mais les décisions d'abandon ne sont pas de la compétence du Conseil. Ils se sont renseignés sur ce qui est faisable et non. Il y a un aspect juridique mais également un aspect politique et ce dernier aspect a fait pencher la Municipalité sur le fait de soumettre ce préavis au Conseil ce soir.

M. D. **LAMBELET** demande si cette consultation des services juridiques cantonaux est disponible au greffe car de son expérience, ils racontent une fois sur deux n'importe quoi ou se trompent.

Mme S. **HULAAS** répond que ceci est basé sur une conversation téléphonique avec une juriste du Canton, puis elle a fait une note écrite sur la base de la conversation qu'elle a eue et elle s'étonne qu'il s'oppose à une décision Cantonale qui va dans son sens.

M. D. **LAMBELET** se dit préoccupé que l'exécutif puisse prendre de telles décisions comme également l'annulation des deux classes.

Mme S. **HULAAS** ne voit pas en quoi cette question se pose et elle ne comprend pas cette interaction.

M. S. **CHERPIT** demande combien a-t-on déjà investi pour cette salle ?

Mme S. **HULAAS** répond qu'il s'agit de Fr. 700'000.-.

M. S. **CHERPIT** ne pensait pas que le projet allait être abandonné. Que l'on refuse un crédit complémentaire oui mais que l'on abandonne le projet sans avoir réétudié le concept il ne le conçoit pas. Si on ne faisait qu'une salle de gym et une UAPE il y aurait pas mal de frais en moins. Il trouve dommage que le projet n'ait pas été complètement revu.

Mme S. **HULAAS** explique que pour une révision du concept ils sont bloqués par les conclusions votées en 2018. En 2018, le Conseil a voté pour une VD3 sans laisser une porte ouverte pour autre chose (par exemple une VD2) donc juridiquement parlant on ne peut pas faire la moitié du projet on est obligés de rester dans une VD3 conformément au vote. Si un crédit simple avait été voté on aurait eu une plus grande marge de manœuvre mais vu la teneur de la votation du projet on est bloqués.

M. S. **CHERPIT** pense que la salle de gym est une urgence. Il est fort dommage que depuis 15 ans que ce projet traîne les budgets soient passés presque du simple au triple.

Mme S. **HULAAS** répond que la Municipalité ne va pas rien faire mais ils vont remettre l'ouvrage sur le métier. Par contre par rapport aux chiffres que l'on a sous les yeux on ne peut pas, par exemple, enlever un bout de cuisine, ou économiser sur le bois. Il s'agit de

micros économies. Il est impossible de rentrer dans le cadre du crédit de 7 millions avec ce projet tel que voté. Et elle est obligée de contredire les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

M. S. **CHERPIT** pense que la Municipalité aurait dû donner des options.

Mme S. **HULAAS** explique qu'il n'y a pas d'options. On ne peut pas changer le cahier des charges. Nous sommes coincés et effectivement c'est embêtant de perdre Fr. 700'000.- mais il faut aussi voir que nous n'allons pas dépenser 8 millions.

M. S. **CHERPIT** demande si le fait de lancer un nouveau projet obligerait de faire un nouveau concours ou de garder l'architecte.

Mme S. **HULAAS** répond que le projet avec l'architecte tombe à l'eau. Mais la Municipalité proposera un autre projet et il y a d'autres manières de démarrer un projet, avec une entreprise générale et un BAMO par exemple.

M. S. **CHERPIT** demande si le souhait de la Municipalité est donc de reproposez quelque chose ?

Mme S. **HULAAS** confirme qu'il y a des priorités, notamment l'UAPE, et des infrastructures qu'il faudra réaliser. La Municipalité va se pencher dessus. Il y aura probablement un crédit d'étude qui sera soumis au Conseil prochainement.

M. N. **BROUZE** demande à la Municipalité comment ils voient la suite surtout par rapport à l'UAPE provisoire ainsi que les classes provisoires.

Mme S. **HULAAS** explique qu'en l'état actuel des choses elle ne peut pas être plus concrète par contre ce qui est certain est que le plan de financement va être refait en fonction des priorités actuelles et prioriser les différents investissements qui doivent être faits.

M. D. **LAMBELET** aimerait consoler M. S. **CHERPIT** en lui expliquant qu'en fait on n'a pas perdu Fr. 765'086.- en abandonnant le projet car il y avait Fr. 158'269.- pour le déplacement des places de parcs et cela reste, donc finalement on ne perd que Fr. 607'000.-.

Puisqu'il faut repartir avec un nouveau projet il espère que l'on va remercier l'architecte et trouver quelqu'un de plus honnête et compétant. L'architecte justifiait une augmentation d'honoraires de 33.39%.

Mme S. **HULAAS** répond que ces honoraires sont calculés selon les normes SIA et dépendent du coût de la construction.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** ajoute que concernant ce désir de salle de gym il faut se rendre compte qu'une fois les classes provisoires enlevées de Morrens nous n'aurons plus que des petites classes ce qui veut dire que l'on n'aura plus besoin de salle de gym car on n'aura que des 1-4P pour lesquels une jolie salle de rythmique rénovée suffira.

M. T. **PIGUET** trouve qu'il est triste que ce projet échoue et remercie la Municipalité pour tout le travail effectué. Nous nous retrouvons devant une page blanche pour recommencer un vrai projet. L'UAPE provisoire est là pour 3 ans et si on pouvait garder cette dead line ce serait bien.

Mme A.-M. **BOLINGER** a de la peine à entendre la réflexion de Mme V. **CHAMOT FURIANI** car toute cette saga a commencé en 2003 lorsqu'elle a constaté qu'il manquait

une salle de gym dans notre village. La gym n'est pas de la rythmique. Et il faut offrir très tôt aux enfants des possibilités pour développer leurs compétences et pour leur faire découvrir les sports. Les petits sont de plus en plus intéressés par les écrans que par le mouvement. Le fait d'offrir une belle infrastructure permettrait non seulement de donner la gym correctement mais également d'offrir une vie sportive et associative à notre village.

6. Réponse de la Municipalité à la motion soumises par Madame Virginie Chamot Furiani « extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit »

M. F. **GEX**, en réponse à la motion de Mme V. **CHAMOT FURIANI**, pense avoir répondu lors du dernier Conseil. Il a été surpris que des communes comme Bavois aient décidé d'éteindre totalement l'éclairage sans autorisation officielle. En discutant avec ces communes il semble qu'elles n'étaient pas au courant des restrictions et responsabilités.

À Morrens nous avons diminué la consommation par les led. La Commune ne souhaite pas couper totalement leur éclairage.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** est satisfaite de la réponse de M. F. **GEX**.

7. Divers et propositions individuelles.

Le Bureau a reçu une demande afin de nommer 2 membres pour l'ARASP qui veulent remettre à jour leurs statuts.

M. D. **BUSCH** aimerait rappeler à la Municipalité de ne pas oublier de dissoudre la Commission de construction.

Mme C. **BURNAT** aimerait relever que concernant les déchets autour de la place de jeu, depuis plusieurs années, la Municipalité dit que les employés font le tour du terrain pour enlever les déchets mais la réalité est qu'une fois par mois elle ramasse elle-même un sac de déchets complet dans le parc à poneys.

M. L. **LAPERRIERE** va refaire une info autour du collège et au niveau des instituteurs.

M. N. **BROUZE** a une demande particulière. Il souhaiterait que du gravier soit remis sur la piste de pétanque

Mme S. **HULAAS** répond que cela est prévu.

M. O. **GEORGE** a été étonné de constater que l'hiver dernier la saleuse n'était pas derrière le nouveau véhicule communal.

M. F. **STAEHLI** explique qu'ils l'enlèvent lorsque la saleuse n'est pas utile et la remet lorsque il faut saler les trottoirs etc..

M. O. **GEORGE** a entendu que la pompe hydraulique n'est pas prévue pour mettre une saleuse derrière pour une question de poids et il ne comprend pas pourquoi il n'y a pas de chaînes à neige ou d'autres pneus pour l'hiver car il a croisé le véhicule mal pris l'hiver dernier.

M. F. **STAEHLI** est étonné de cette rumeur car tout fonctionne très bien. Il explique qu'il y a 4 chaînes à neige mais cela gêne le confort du pilote cependant elles existent et sont utilisées lorsque cela est nécessaire.

M. O. **GEORGE** comprend l'argument « confort du chauffeur » mais trouve qu'il y a aussi un facteur sécurité à prendre en compte.

M. F. **STAEHLI** est d'accord avec cette remarque.

Mme N. **AYER** aimerait une précision par rapport au PACOM. On parlait d'une dead line de 10 ans ? Est-ce toujours le cas ?

Mme S. **HULAAS** répond qu'il s'agit de la zone réservée qui est limitée dans le temps donc c'est toujours valable. En fait c'est 5 ans prolongeable à 8 ans. Les possibilités de recours sont nombreuses et utilisées mais ce n'est pas simple.

La parole n'étant plus demandée, le Président reprend la parole.

Grâce à vous, l'organe délibérant de la commune est prêt à affronter les nouveaux défis qui vont se présenter.

Convaincu de pouvoir compter sur l'engagement et la bonne volonté de chacun dans l'accomplissement de toutes nos tâches qui nous incomberont, nous pouvons aborder l'année 2023 en toute confiance.

Au plaisir de vous voir à la prochaine séance du Conseil qui aura lieu le lundi 19 juin à 19h30.

La séance se termine à 21h36.

Procès verbale adopté en séance du 19 juin 2023

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire




Stéphane Ayer



Alexandra Piot-Venizelos